



Groupe de travail 2
CCR EOS

Mer Celtique / Ouest de l'Irlande
Madrid, 18 février 2009

RAPPORT
Comité consultatif régional des eaux occidentales septentrionales
Groupe de travail 2
17 février 2009
14:00-17:30
Madrid (Espagne)

Président : Hugo C. González García
Rapporteur : Paul Trebilcock

Adoption de l'ordre du jour

Le président propose de traiter le cabillaud au point 3 de l'ordre du jour au lieu du point 2. Cette modification est acceptée et l'ordre du jour adopté par consensus.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Le procès verbal de la réunion du GT2 tenue le 3 juillet 2008 est approuvé par consensus.

Évaluation des TAC et des quotas 2009 adoptés au conseil de décembre

Merlu

La réduction de 5 % du TAC de merlu occidental, malgré les signes indiquant que le stock a atteint ses cibles de biomasse, a beaucoup surpris et déçu. Il est signalé que des incertitudes demeurent dans cette évaluation.

On observe pourtant que les flottes de pêche, et en particulier les flottes espagnoles, enregistrent des niveaux d'abondance historiquement élevés de toutes les tailles de merlu dans l'ensemble de la zone de gestion. Le sentiment général est que la réduction ne reflète pas le véritable état de ce stock ni les observations de l'industrie de la pêche.

Il est convenu de soumettre cette question à la Commission comme domaine de travail urgent afin de résoudre ces différences, en tenant particulièrement compte de la vitesse de reconstitution, des taux de croissance, des niveaux de rejets et de l'état global de ce stock en termes de comportement et de tendances, de cycles biologiques ou de dynamique de la pêche, etc.

Raie

Le processus de mise en œuvre et d'introduction du TAC de raie et des conditions qui lui sont liées a déçu. Il n'y a pas eu de vraie consultation ni de participation de la part de l'industrie de la pêche. L'identification de 11 espèces différentes de raie a suscité des inquiétudes quant aux implications pratiques pour les patrons de pêche et les équipages, dont il n'a pas été tenu compte.

Il est convenu de demander à la Commission d'information additionnelle pour faciliter aux patrons la tâche d'identifier les 11 espèces différentes de raie ci-dessus mentionnées.

La conclusion générale est que l'introduction de ce TAC et des conditions d'enregistrement qui lui sont liées est un exemple de mauvaise communication de la Commission et non l'exemple de collaboration avec l'industrie de la pêche que suggère sa rhétorique de l'institution.

Autres stocks (incluant baudroie, cardine, églefin, merlan, carrelet et sole)

On remarque que pour la plupart des stocks de zone VII du CIEM, il n'y a pas de tableaux de captures ni de données CPUE et que, en général, les données scientifiques ne sont pas de suffisamment bonne qualité pour fournir des recommandations adéquates. Les propositions de TAC en résultant sont liées aux niveaux de capture récents et comportent invariablement une réduction par défaut de 15 %. Ceci est considéré comme totalement inacceptable.

Norman Graham, du Marine Institute, commente que les recommandations scientifiques manquent de fondement pour la plupart de ces stocks et que l'approche actuelle n'est pas l'approche idéale. Il informe le GT 2 qu'en réponse à cette problématique, le CIEM est en train de développer des mécanismes de conseil basés sur d'autres méthodologies incluant les données de l'industrie, les nouvelles données scientifiques et les données CPUE de révision pour offrir des indicateurs sur les tendances. L'interprétation de ces indicateurs sera primordiale pour la réussite de cette approche mais ce processus sera extrêmement complexe.

Norman annonce aux membres qu'un atelier sur la baudroie et la cardine aura lieu à Aberdeen la dernière semaine de février pour traiter du recueil de données et de leur interprétation en rapport avec ces stocks. Ian Gatt assistera à cet atelier et propose d'informer tous les membres du CCR-EOS sur ses principales conclusions.

Il est convenu d'informer la Commission de la nécessité de réviser et d'actualiser de manière urgente les données d'évaluation des stocks et les recommandations de gestion sur les stocks appartenant à cette catégorie. Il est inacceptable que les propositions de la Commission soient basées, une année après l'autre, sur des données inadéquates et incomplètes, menant à l'utilisation des récents niveaux de capture comme principale base de recommandations. Cette approche n'est ni scientifique ni justifiable et doit être traitée comme une haute priorité.

Aiguillat et maraîche

En réponse à la question sur l'introduction de tailles maximum de débarquement pour ces espèces, il est précisé qu'elle est justifiée par une tentative de protection des femelles adultes.

Réglementation sur les TAC et les quotas

Vu la complexité croissante et les niveaux de plus en plus nombreux de bureaucratie superflue contenus dans la réglementation (par ex, l'annexe III concernant les mesures techniques de conservation), elle est de plus en plus lourde et impossible à comprendre par ceux qui en ont besoin. Il est facile de passer à côté de parties importantes de la réglementation.

Il est convenu de demander à la Commission de rendre la réglementation plus amène pour que l'industrie de la pêche et les autres parties prenantes puissent la comprendre. Une table des matières/index serait un bon point de départ. La publication en temps opportun de la réglementation doit être une priorité si la Commission veut une mise en œuvre et une conformité en temps voulu.

Actions en cours et documents de réflexion

Rejets et incitations pour la flotte de pêche de la langoustine dans la zone VII

Stéphanie Tachoures résume le document qu'elle avait préparé et qui est joint pour information.

Ce document, qui couvre les principaux aspects de ce thème, est jugé excellent. Il est décidé que ce document soit redistribué entre tous les membres du CCR-EOS pour commentaires. Il sera alors utilisé comme base pour soumettre à la Commission l'avis du CCR EOS à ce sujet, après avoir été agréé par consensus par le comité exécutif.

Il est convenu que les membres du GT 2 doivent avoir la possibilité d'évaluer le rapport d'évaluation du CSTEP sur les rejets dans les pêcheries de langoustine de la zone VII. Norman Graham accepte de transmettre ce rapport au secrétariat pour qu'il soit plus largement diffusé.

On estime que l'approche de la Commission est fondamentalement erronée et que l'approche suggérée dans le document de réflexion (c'est-à-dire une approche plus spécifique « corps de métier » serait plus adéquate).

Il est également convenu de demander à la Commission d'organiser une réunion à laquelle elle participerait conjointement avec les CCR et les scientifiques pour examiner d'un point de vue stratégique comment faire progresser ce thème d'une manière efficace.

Finalement, il est convenu de demander à la Commission de clarifier le calendrier relatif à la formulation d'une proposition de réglementation sur les rejets.

Politique commerciale de l'UE et concurrence entre les produits de la pêche dans l'UE

Hugo Gonzalez résume un projet de lettre suite à la décision prise à la dernière réunion du Comité exécutif en octobre 2008. Les principaux points traités sont les suivants :

- Concurrence des importations à plus bas prix
- La Commission devrait effectuer des consultations sur les réglementations dans le domaine de la commercialisation
- Besoin d'aide urgente aux entreprises de pêche pour qu'elles peuvent commercialiser leur poisson
- Allocation de fonds pour promouvoir et développer des initiatives de marketing pour la commercialisation et la valorisation des produits de la pêche
- La Commission devrait organiser un atelier pour analyser la situation actuelle du marché
- Les réglementations actuelles ne correspondent pas à la vraie situation

Il est admis que le protectionnisme n'est pas possible. Cependant, on remarque aussi qu'une concurrence véritable ne peut exister que dans des conditions de marché identiques. Il est commenté que les importations ne provenant pas de l'UE ne font pas l'objet de tous les contrôles que subit la production de poisson de l'UE et qu'elles peuvent donc être produites à un coût inférieur.

L'effort à fournir pour égaliser le marché devrait être le même que pour l'application de la réglementation ou les autres domaines politiques.

Il est signalé que ce problème est un problème horizontal qui concerne non seulement d'autres groupes de travail du CCR-EOS mais aussi d'autres CCR et le CCPA (ACFA en anglais). Il est donc convenu que le comité exécutif prenne note du document élaboré par Hugo González et que, en premier lieu, cette question soit présentée à l'ACFA et à d'autres CCR avant de se tourner vers la Commission pour qu'une approche cohérente soit adoptée.

Stratégie du cabillaud : État actuel et orientation proposée

Le GT 2 admet que le Conseil a reconnu que le cabillaud de la mer Celtique possède des caractéristiques de pêche et de stock différentes de celles d'autres pêcheries de cabillaud et qu'il n'ait par conséquent pas été inclus dans le Plan de reconstitution du cabillaud de la Commission. Néanmoins, la déclaration du Conseil dans la réglementation sur les TAC et les quotas 2009 est très explicite dans ses attentes de voir la création de mesures de gestion spécifiques pour ce stock.

Cette reconnaissance est la bienvenue. Toutefois, on comprend bien que l'industrie de la pêche doit élaborer une alternative crédible et solide qui satisfasse les objectifs de stocks tout en garantissant la fiabilité de la flotte. L'alternative serait un plan de gestion imposé par la Commission.

Sous les auspices de l'EAPO, un groupe de travail de l'industrie se réunira pour développer une alternative en détails. Il n'est donc pas nécessaire de maintenir un groupe de travail spécifique sur le cabillaud. Les conclusions de ce groupe devraient être communiquées dans 2 à 3 semaines et mises à la disposition du CCR EOS pour qu'il les utilise, le cas échéant, comme fondement de réponse.

On remarque qu'il n'y a pas de représentants de l'ONG environnementaux à la réunion du GT 2 (ce n'est pas la première fois) et que c'est un problème quand

on tente d'atteindre un consensus sur de nombreuses questions, et pas seulement sur le cabillaud. Il est convenu d'en faire part au comité exécutif.

Présentations sur des projets liés à filets maillants

→ Conclusions préliminaires du projet DEEPCLEAN, programme des prochaines réunions et orientation proposée conjointement avec l'industrie

Le responsable du projet, Norman Graham, offre une excellente présentation de ce projet, qui est disponible sur le site Internet du CCR-EOS pour information.

On remarque que les niveaux de récupération sont bas bien que, à ce stade, les raisons précises n'en soient pas claires.

Il est indiqué que le problème des engins de pêche perdus est essentiellement causé par les flottes INDNR qui pêchent dans les eaux communautaires et qu'il doit faire l'objet d'une enquête plus approfondie.

Il est convenu que le CCR-EOS participe à un atelier proposé sur ce thème qui doit avoir lieu cet été. Le GT 2 demande à rester informé des progrès et des résultats.

→ Étude parrainée par la Commission pour la révision du règlement sur le marché des engins de pêche

Dominic Rihan et Myles Mulligan, du BIM irlandais, offrent une excellente présentation de ce projet qui est disponible sur le site Internet du CCR-EOS pour information.

Les conclusions présentées sont encore provisoires et en tant que telles, elles illustrent le point de vue du BIM. Le projet de rapport est analysé par la Commission.

Le GT 2 signale que si de nouvelles propositions ou des modifications de propositions voient le jour suite à cela ou suite à d'autres nouvelles informations, l'industrie de la pêche et les parties prenantes devront être consultées pour éviter les problèmes pratiques rencontrés avec cette réglementation.

Il est précisé que le principal problème de la réglementation actuelle est la sécurité des équipages et que la hauteur des bouées Dhan (mâts...) est vitale quant aux difficultés de manipulation.

Le GT 2 montre de l'intérêt pour le transmetteur de signal de haute technologie présenté, qui indique la présence et la position des filets, et demande à être informé des futures avancées et des résultats.

Amélioration de la qualité des données et interactions avec le CIEM

Principales conclusions et décisions de la réunion MIRAC

Stéphanie Tachaires résume le compte rendu de cette réunion, qui est disponible sur le site Internet du CCR-EOS pour information.

Principales conclusions et résultats des ateliers du CIEM sur les points de référence des données

Paul Trebilcock résume le compte rendu de cette réunion, qui est disponible sur le site Internet du CCR-EOS pour information.

Organisation d'un atelier sur les données relatives aux stocks d'espèces d'eaux profondes

Il est rappelé que cette réunion visait à identifier de meilleures sources de données sur les espèces d'eaux profondes. Il est important d'extraire autant de données que possible dans les sources existantes et d'en chercher d'autres.

Il est également rappelé que les stocks d'eaux profondes sont évalués tous les deux ans. La prochaine recommandation formelle sera émise en 2010. Un atelier sur les points de référence est prévu début 2010 et un atelier de compilation de données aura lieu juste avant.

Le GT 2 est informé que le groupe de travail sur les eaux profondes (WGDEEP) du CIEM se réunira du 9 au 15 mars 2009. Le président de ce groupe, Tom Blasdale, précise qu'une réunion aura lieu l'après-midi du premier jour entre le président des différents groupes de travail liés à la haute mer et les représentants des CCR pour débattre de la manière d'améliorer la qualité et la précision des données et des façons d'intégrer les données des pêcheurs dans les évaluations de stocks. Ce sera l'occasion d'améliorer et d'évaluer les techniques d'évaluation des stocks avant la réunion sur les points de référence.



Le groupe WGDEEP étant assujéti à des contraintes de temps, il conviendrait que l'industrie lui indique dans les plus brefs délais quel type et quel format de données seront disponibles pour la réunion.

Divers - Aucune autre question n'est posée.

Fin de la Réunion

ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTES

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Armando	Astudillo	DG MARE	Commission Européenne
Tom	Blasdale	Joint Nature Conservation Committee	Scientifique
Luc	Corbisier	Stichting voor Duurzame Visserij	Membre
Juan Carlos	Corrás Arrias	Pescagalicia Arpega	Membre
John	Crudden	European Anglers Association	Membre
Francisco	Correa Rey	OPP-13	Observateur
Thomas	Diaz	CAPSUD	Membre
Jesús	Etchevers	ARPESCO	Membre
Alvaro	Fernández	IEO	Observateur
Antonio	Flórez Lage	Ministerio de Medio Ambiente, Medio Rural y Marino (MARM)	Observateur
Ian	Gatt	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Marc	Ghiglia	UAPF	Membre
Hugo	González	ANASOL	Président GT2
Norman	Graham	MARINE INSTITUTE	Scientifique
André	Gueguen	OPOB	Membre
Jaime	Guillot	AdActiv	Observateur
Davy	Hill	National Federation of Fishermen's Organisations	Membre
Sam	Lambourn	NWWRAC Chairman	Président Exécutif

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
Phillip	Large	CEFAS	Scientifique
Joe	Maddock	Irish Fishermen Organisation	Membre
David	Milly	CAPSUD	Membre
Myles	Mulligan	BIM	Observateur
Conor	Nolan	BIM	Observateur
Gerard	O Flynn	Irish South & West Fish Producers Organisation	Membre
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermans Organisation	Membre
José Luis	Otero	Lonja de la Coruña S.A.	Membre
Jacques	Pichon	ANOP	Membre
Dominic	Rihan	BIM	Scientifique
Alexandre	Rodríguez	NWWRAC Secretariat	Secrétariat CCR EOS
Delphine	Roncin	CRPM Nord-Pas de Calais	Observateur
Peigi	Ryder	Mna Na Mara	Observateur
Stéphanie	Tachoures	CNPMEM	Membre
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation	Membre / Rapporteur
Michael	Walsh	Irish South & East Fish Producers Organisation	Membre